

La gazette de Saint-Michel-de-Lanès

DECEMBRE
2025

GAZETTE N° 23

DANS CE NUMERO

Le mot du maire	1
Recensement 2026	2
Elections municipales : évolution mode scrutin	2
Village Fleuri	2
Projet « Maison Salafa »	2
Les amis de l'Orgue	3
Le Comité des fêtes	3
La Marèla	3
CCCLA : L'Espace Jeunes Itinérant	3-4
Etat-Civil	4
Le saviez-vous ?	4

Mairie de Saint-
Michel-de-Lanès
Place de la Mairie
11410

Tel : [04 68 60 30 87](tel:0468603087)

Site internet :

[www.saint-michel-
de-lanes.fr](http://www.saint-michel-de-lanes.fr)

Lundi 14h/18h,
mardi 9h/12h et
vendredi 14h/18h

Mes chers concitoyens,

En cette année d'élections municipales je vous invite à lire attentivement dans les pages qui suivent les nouvelles règles qui modifient profondément les dispositions électorales jusqu'ici usitées.

Je me bornerai à rappeler ce qui a été fait ces six derniers mois.

Concernant la maison Salafa, la commission présidée par Isabelle Guenin a entrepris un gros travail de prospection tant auprès des élus communautaires, départementaux et régionaux que de nombreuses associations pour établir un préprojet d'utilisation de celle-ci à des fins associatives et culturelles. Des précisions seront apportées ultérieurement.

Dans le village de nombreux travaux ont été réalisés : un boulo-drome a été créé entre la MAM et le restaurant *Les Marronniers*. Le trottoir allant de la station-service au rond-point d'entrée dans le village a été amélioré par la pose de sabline, ceux allant du chemin de la Boulbène à la sortie vers Salles sont en cours de travaux ainsi que la descente du lotissement vers l'entrée du village.

Le restaurant *Les Marronniers* a été repris par M^{me} Périer et devrait ouvrir courant mars. Cette date relativement tardive s'explique par les travaux rendus nécessaires pour sa remise en route : nettoyage complet, remplacement des huisseries, pose d'un nouveau carrelage, rafraîchissement de l'intérieur du bar, de la salle de restaurant et modification du passe-plat. D'autres travaux interviendront ultérieurement : acquisition d'une nouvelle chambre froide, réfection du faite de la toiture, remplacement des volets et installation d'une climatisation.

L'appartement libéré au-dessus de l'épicerie, après avoir été restauré, a été reloué au directeur du centre social, M. Cardinaud.

Le repas des aînés, très apprécié par ses participants, a eu lieu le 10 janvier à midi sous la halle. Les personnes ne pouvant y venir recevaient en compensation un petit cadeau. Certains se sont plaints de sa modestie par rapport au repas. Restant à l'écoute de leurs doléances, j'ai décidé que dès l'an prochain le cadeau de remplacement serait constitué d'un colis d'une valeur égale à celle du repas.

La communauté de communes a réalisé le remplacement de la station d'épuration par la construction d'une nouvelle station respectant les règles écologiques. L'ancienne station devra être détruite et désamiantée.

Au calvaire, dans le square Ardène et dans le jardin de la Vierge les allées de circulations ont été refaites par la pose d'une sabline de couleur ocre.

Quant aux travaux habituels, aspiration des feuilles, taille des arbustes, etc. ils ont été poursuivis normalement sous l'impulsion de nos employés municipaux auxquels a été adjoint un nouveau membre en la personne de Didier Bonhoure.

Pour son fleurissement et son aménagement général, notre village continue d'être cité en exemple, visité et montré comme modèle par les représentants de diverses communes du département et des départements voisins.

Notre dynamisme n'est plus à démontrer. Aussi, je compte au cours des années à venir, poursuivre dans cette voie appréciée par nos concitoyens. Les projets en cours demandent en effet à être parachevés mais aussi amplifiés et complétés par la mise en route de plusieurs autres auxquels je pense.

Enfin pour terminer, c'est avec plaisir que je renouvelle à tous les habitants de Saint-Michel une excellente année 2026.

Le maire,

Thierry Lèguevaques

Recensement 2026



Cette année, la commune de Saint-Michel-de-Lanès réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer des projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026.

Comment ça se passe ? Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Un agent recenseur, Mme GUENIN Isabelle recrutée par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Élections municipales : évolution du mode de scrutin



À partir de mars 2026, les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours. Les listes de candidats devront être paritaires et présenter une alternance entre femmes et hommes.

Ce mode de scrutin impose le dépôt de listes complètes et supprime le panachage : il ne sera plus possible d'ajouter, de supprimer des noms ni de modifier l'ordre des candidats sur le bulletin de vote.

L'électeur votera pour une liste entière et non pour un candidat individuel. Tout bulletin ne respectant pas ces règles sera considéré comme nul.

Village Fleuri

Nous avons l'immense plaisir d'annoncer que notre commune a reçu le mardi 21 octobre 2025 le **Prix du Jury** dans le cadre de notre participation au **parcours Village Fleuri**.

Cette distinction vient saluer le travail collectif engagé depuis plusieurs années pour embellir notre cadre de vie, tout en intégrant pleinement les **principes du développement durable** dans nos aménagements urbains.

Ce prix récompense une démarche globale alliant qualité paysagère, respect de l'environnement, gestion raisonnée des espaces verts et engagement en faveur de la biodiversité. Il témoigne également de l'implication des élus, des agents communaux et des habitants, tous, acteurs de cette dynamique positive.

Nous sommes fiers de cette reconnaissance qui nous encourage à poursuivre et à renforcer nos actions pour un village toujours plus agréable, responsable et tourné vers l'avenir.



Projet « Maison Salafa » : Création d'un centre culturel, social et artistique à Saint-Michel-de-Lanès

La commune de Saint-Michel-de-Lanès a acquis en 2024 un ensemble immobilier comprenant une maison, deux hangars et un grand jardin, connus comme l'ancienne propriété de M. Salafa.

L'objectif est de transformer ces espaces en un lieu à vocation culturelle, sociale et artistique, au service du territoire rural.

La Mairie a donc créé un groupe de travail avec des membres de l'association culturelle La Marela (7 personnes mobilisées) et en lien avec le Centre culturel et social de Salles sur l'Hers. Ce groupe de travail est disposé à accueillir de nouveaux membres. Ce groupe a déjà bien avancé par la prise de contact avec les différents acteurs départementaux, régionaux, culturels. Un pré-projet est en cours d'écriture.

Ce lieu sera façonné par le dialogue avec les habitants et avec les acteurs locaux, dans une démarche participative et ouverte à tous. Pour que ce lieu fonctionne on souhaite identifier les usages et les besoins des habitants et constituer un programme qui y réponde. Vous allez donc être contactés et sollicités au début de l'année 2026 pour transmettre vos attentes et vos besoins par rapport à un tel lieu (notamment par Isabelle Guénin également présente à l'agence postale du village). Une réunion publique sera organisée (date à confirmer).

Merci par avance pour vos participations et rendez-vous en 2026 !

Les amis de l'Orgue

La sixième journée du patrimoine a eu lieu le 20 Septembre. M. Pradalier a commenté la visite du village et de l'église au groupe de personnes venues des environs, de Toulouse et Carcassonne. Les visiteurs ont fort apprécié les éléments historiques et les anecdotes humoristiques mais aussi la beauté du village fleuri. Le concert des Tréteaux de Régambert dirigés par Barbara Blaser et un quatuor de flûtes baroques a très agréablement conclu l'après-midi.



L'église était remplie le 13 Décembre pour notre concert de Noël avec les Chœurs du Lauragais dirigés par Priscille Casemajor accompagnés à l'orgue par Yves Gourinat, organiste titulaire de la cathédrale de Castres. Un beau programme de musique baroque a été donné de Bach à Cimarosa en passant par l'Ave Maria de Gounod chanté par Marie-France Calmels et des chants de Noël traditionnels.

Merci au public d'être venu nombreux !

Le Comité des fêtes

Une fête locale placée sous le signe de la réussite et du partage : Les 26, 27 et 28 septembre 2025, notre commune a vibré au rythme de sa traditionnelle fête locale, un événement qui a attiré un large public, tant des habitants que des visiteurs. **Tout au long de ces trois jours**, la fête a été ponctuée d'animations pour tous les goûts, avec en tête d'affiche la **fête foraine**, qui a charmé petits et grands avec manèges, jeux et gourmandises sucrées. De quoi ravir toute la famille !

Les divertissements, concours, et concerts ont également offert des moments de plaisir et de convivialité. Le clou de cette célébration fut, bien entendu, le feu d'artifice, qui a illuminé le ciel de mille feux, apportant une touche magique à cette fête locale.

La municipalité tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles, le comité de fêtes, nos employés municipaux et nos partenaires qui ont contribué à la réussite de cet événement. Et un grand merci à vous, chers habitants, pour votre présence enthousiaste et votre participation active, qui ont fait de cette fête un moment inoubliable ! Au plaisir de vous retrouver l'année prochaine pour d'autres moments festifs et chaleureux.

La Marèla : 6^e édition du Festival de Saint-Michel de l'Art

Merci à chacune et chacun d'avoir contribué à faire de la 6^e édition du Festival de Saint-Michel de l'Art un véritable succès. Votre engagement et votre enthousiasme ont été précieux !



Un immense merci également à tous nos **partenaires** pour leur soutien indéfectible, ainsi qu'à notre **public**, toujours plus nombreux chaque année. Grâce à vous, notre festival de spectacles de rue continue de grandir et de faire rayonner notre village.

Cette année, nous avons eu la joie d'accueillir **près de 1 200 personnes** sur les deux jours du festival. Deux journées riches en émotions, rythmées par des spectacles de grande qualité qui nous ont touchés, émerveillés et parfois même fait rêver...

Merci à toutes celles et ceux qui font vivre cet événement et contribuent à animer notre village. Rendez-vous l'année prochaine pour de nouveaux moments de partage et de magie artistique !

Cccla : Présentation de l'Espace Jeunes Itinérant

L'Espace Jeunes Itinérant est une structure mobile du secteur Jeunesse de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois. Son objectif est d'aller au plus près des jeunes en se déplaçant au sein des 43 communes du territoire, afin de favoriser la rencontre, l'échange et l'accès aux activités jeunesse.

Destiné aux 11-25 ans, ce lieu d'accueil mobile propose un large panel d'animations ludiques, d'actions de prévention, d'informations et de ressources adaptées aux besoins et aux envies des jeunes. Le van suit une tournée régulière dans les communes partenaires, les mercredis ainsi que durant les vacances scolaires. Toutes les activités sont gratuites et sans inscription, et encadrées par une équipe de professionnels du Secteur Jeunesse.

Interventions sur la commune de Saint-Michel-de-Lanès : Au cours de plusieurs périodes de vacances scolaires, l'Espace Jeunes Itinérant est intervenu à deux reprises dans la commune de Saint-Michel-de-Lanès :

(Suite page suivante)

– **Initiation aux trottinettes électriques et sensibilisation à la sécurité routière :**

Cette animation s'est déroulée sur le parking de la mairie. Elle comprenait un temps de sensibilisation à la sécurité routière, suivi d'une initiation à la trottinette électrique sur un parcours adapté. Un quiz sur les règles de circulation a également été proposé, élaboré en partenariat avec une auto-école, afin de travailler les bases essentielles de la conduite en toute sécurité.

– **Tournoi multisports en intérieur :**

Cette animation s'est tenue à la halle du village et proposait de nombreuses activités : bowling, fléchettes, badminton, billard japonais, puissance 4 géant, pétanque d'intérieur et disc golf. Ce temps ludique autour d'activités variées favorise la convivialité, la découverte et l'esprit d'équipe.

Ces deux interventions ont rencontré une réelle adhésion de la part des jeunes de la commune. Elles ont permis de proposer des temps d'animations accessibles à tous.

L'Espace Jeunes Itinérant interviendra de nouveau dans la commune lors de prochaines vacances scolaires, avec de nouvelles animations à destination des jeunes.

Etat-civil (2^e semestre 2025)

Naissances :

MARAVAL Charles, Thorvald né le 9 septembre 2025

VERZIER Tara née le 18 octobre 2025

CHAMAYOU DIAS Margot, Katla née le 21 octobre 2025

MAURETTE CALVET Emy, Cloé, Albane née le 8 décembre 2025

VALAT Julia, Chantal, Louise née le 10 décembre 2025

Mariages :

BONNET Anthony et BISCAYE Stéphanie le 23 août 2025

Décès :

BRIANE Françoise décédée le 18 octobre 2025

NICOL Paulette décédée le 17 décembre 2025

Le saviez-vous ?

On a signalé dans la gazette précédente le résultat des élections du plébiscite organisé par Louis-Napoléon Bonaparte en 1851, marqué par une écrasante majorité approuvant à Saint-Michel comme dans le reste du pays, le coup d'État de Louis-Napoléon.

Rappelons le contexte et les conditions du vote. Dans les semaines précédant le plébiscite, 27 000 opposants ont été arrêtés et seule la presse favorable au plébiscite a été autorisée à paraître.

Au moment du vote, les bulletins **Oui** étaient imprimés, les **Non** devaient être écrits à la main, les militaires votaient à bulletin ouvert. On sera moins étonné, dans ces conditions, du résultat obtenu par Louis-Napoléon.

La conséquence quasi immédiate pour Saint-Michel fut la nomination d'un nouveau maire. En effet le 7 janvier 1852, soit 17 jours à peine après le plébiscite, Charles Fraïsse fut nommé maire par le préfet à la place d'Anduze Saint-Thomas qui resta toutefois conseiller municipal. Rappelons que les maires, dans les communes de moins de 3 000 habitants depuis le rétablissement en 1831 des conseils municipaux, étaient nommés par le préfet sans avoir été forcément élus.

Le nouveau maire nommé est probablement bonapartiste. Il est installé officiellement dans ses fonctions le 10 janvier 1852.

Dans les minutes qui suivent cette installation voici ce que déclare le conseil municipal (AC 359/1D10, fol° 113) :

... Immédiatement après les membres du Conseil Municipal ont adressé au président de la République leur adhésion à son Gouvernement ainsi qu'il suit.

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Michel-de-Lanès, représentant une commune qui par son vote à l'élection du 20 décembre dernier a donné des preuves non équivoques de sa sympathie pour la courageuse détermination prise par le Président de la République dans les circonstances critiques où se trouvait la France, les Membres du Conseil Municipal de Saint-Michel-de-Lanès sont heureux de présenter en leur titre personnel à l'Élu de la Nation, l'assurance de leur adhésion la plus vive et leur dévouement sincère à son Gouvernement.

A Saint-Michel-de-Lanès le 10 janvier 1852.

Signé : Fraïsse, Vidal, Guilhem J., Guilhem M., Barbaste, Ardène, Laffon, Gaubert et Apostoli.

Remarquons que trois conseillers municipaux n'ont pas signé cette adresse courtisane : Fayssac, Palencade, ancien adjoint, étaient absents. Anduze Saint-Thomas, ancien maire, présent, n'a pas signé.

A suivre...